

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

AMENDEMENT

N ° CL222

présenté par

M. Portier, M. Bazin, M. Cinieri, M. Bourdeaux, M. Cordier, Mme Louwagie, Mme Serre et
M. Seitlinger

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.